



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 24 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 24 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

29/09/2026

PUBLIÉ LE :

01/10/2026

Etai^{ent} présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, M. Alexandre GOUDEFROYE, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. William HEULLE, Mme Nadège NIDERT, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. David VIVIER et M. Mickaël CARRÉ qui donnent pouvoir respectivement à M. Dominique LANOY et Mme Sabine LHEUREUX.

Absente : Mme Marie-Paule LHERMITTE

Secrétaire de séance : M. Alexandre GOUDEFROYE

D2026-73 : SOUTIEN AUX COMMUNE TOUCHEES PAR LES INCENDIES – DON A LA PROTECTION CIVILE

Rapporteur : Christine BOUTOILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2 ;

Considérant les incendies d'une intensité exceptionnelle ayant touché plusieurs territoires français et provoqué d'importants dégâts humains, matériels, environnementaux et économiques ;

Considérant que ces incendies ont nécessité d'importantes opérations de secours, de mise en sécurité des populations et d'accompagnement des communes et habitants sinistrés ;

Considérant l'appel à la solidarité lancé par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), en partenariat avec la Protection Civile, afin de soutenir les opérations d'urgence ainsi que l'accompagnement des territoires touchés ;

Considérant la volonté de la Commune de Wizernes d'exprimer sa solidarité envers les communes et populations impactées par ces incendies ;

Il est proposé que la Commune de Wizernes apporte son soutien financier à ces opérations de solidarité par le versement d'un don d'un montant de 1 000 € à la Protection Civile.

Vu l'avis favorable du bureau de municipalité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** le versement d'un don d'un montant de 1 000 € à la Protection Civile en soutien aux communes et populations touchées par les incendies ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Lanoë", written over a horizontal line.

Dominique LANOY